

Image not found or type unknown



# Responsabilité parentale et exonération

Par **LUCIFER**, le **02/02/2011** à **16:04**

Bonjour,

S'agissant des causes d'exonération pour la RC du fait enfants mineurs, le fait d'un tiers s'il révet les caractéristiques de la force majeure est totalement exonératoire et sinon, il s'agirait d'un coauteur - est-celà ?

sinon, avez-vous un exemple à fournir pour le fait d'un tiers totalement exonératoire ?

Merci